

CONVOCATION DU 30 JUIN 2023 POUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 JUILLET 2023

Convocation en date du 30 Juin 2023, adressée individuellement à chaque conseiller municipal, par écrit et à domicile, pour le vendredi 07 Juillet 2023, à vingt heures trente à l'effet de procéder à :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 Mai 2023.

- 1) Participations Financières Diverses
- 2) Décisions modificatives
- 3) Subvention associations
- 4) Questions diverses

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Date de convocation : 30 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept du mois de Juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Prades se sont réunis à la salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : Messieurs ALLEGRE Guillaume, VALETTE Alain, CONDOR Alain, BELABED Hakim.

Mesdames NEYRAND COUDENE Evelyne, TERME Annie, THEROND Marie-José, BOUCHEREAU Morgane, BENOIT Corinne, DUCLAUX Marie Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 10 membres.

Excusé :

Absent : SABATIER Gilles.

Procurations : DALVERNY Jérôme à NEYRAND COUDENE Evelyne ; LEJEUNE Arnaud à BELABED Hakim ; FERMENT Bernard à VALETTE Alain ; HENNACHE Marie Hélène à TERME Annie

Secrétaire de séance : TERME Annie

*Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00*

#### PARTICIPATIONS FINANCIERES

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les participations financières des personnes présentes au repas du 13 juillet 2023 et au voyage qui aura lieu le 7 septembre 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal charge le Maire de fixer les participations suivantes et de signer tous les documents nécessaires pour ces dossiers :

- Repas du 13 juillet 2023 :
  - Adulte : ..... 16.00 euros
  - Enfant (jusqu'à 10 ans)..... 10.00 euros
  
- Voyage du 07 septembre 2023 à Le Puy en Velay :
  - Pour les personnes « ayants droits » ..... 45.00 euros
  - Pour les personnes de moins de 68 ans ou autres..... 75.00 euros

*Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00*

## DECISIONS MODIFICATIVES

Budget 16100 :

D 637 : Autres impôts et taxes : + 15 000 euros

D 6228 : Divers : - 15 000 euros

*Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00*

Budget 16101 :

D 628 : Divers : - 2000 euros

D 6288 : Autres : + 2000 euros

*Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00*

## SUBVENTIONS ASSOCIATIONS :

Le Maire présente aux membres du conseil municipal les demandes de subventions de diverses associations ainsi que le tableau des subventions versées aux associations des années précédentes.

Après discussions il a été décidé de fixer les subventions selon le tableau ci-joint.

*Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00*

## QUESTIONS DIVERSES :

- Tarif cantine vont être multiplier par deux si oubli d'inscription – ordre du jour prochain conseil municipal.
- Départ de Madame Chirouze Aline fin d'année scolaire : Madame Carle Floriane a été recrutée en CDD pour la prochaine rentrée scolaire.
- Les cautions concernant la salle des fêtes ont été augmentées pour les contrats de location signé à partir du 10 juillet 2023.
- Les portails des cimetières 1 et 2 ont été repeints
- Compte rendu de la visite de Monsieur le Sous-Préfet en date du 21 juin 2023.
- Points sur les travaux de voirie.
  - Séances « Cinéma sous les étoiles » le 12 juillet et 11 août 2023.
  - Repas et feux d'artifices le 13 juillet 2023.

*La séance est levée à 22 heures 35.*